

ARRONDISSEMENT
CHALON/SAONE

EXTRAIT
du Registre des Arrêtés du Maire
de Genouilly (Saône et Loire)

N° 11/2023
Nature acte : 8.3

Nous Maire de la Commune de GENOUILLY,

- Vu les travaux suivants : Travaux d'aménagements et de mise en sécurité, sur la Départementale 983 – La Bretagne, travaux réalisés par l'Entreprise SNT-PAM d'Etang sur Arroux.
- Vu qu'à cette occasion il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur la Départementale 983 – La Bretagne

ARRETONS

Article 1 : A compter du 27 Mars 2023, et pendant toute la durée des travaux de réalisation d'aménagements et de mise en sécurité la circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores sur la Départementale 983 – La Bretagne.

Article 2 : Le stationnement de tout véhicule au droit du chantier sera interdit.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'Entreprise SNT-PAM en charge des travaux.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Mont-Saint-Vincent - ST Gengoux le National est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Genouilly le 17 Mars 2023
Mme JANDOT Christelle
Maire de GENOUILLY

